

Les produits phytosanitaires sont écocides

« Cide » : du verbe tuer en latin

Les pesticides ou produits phytosanitaires se composent d'herbicides, fongicides, insecticides et bien d'autres produits que l'on trouve dans le commerce. Ils tuent dans un premier temps les « herbes indésirables » et les nuisibles. Mais ils tuent aussi tout ce qui se trouve autour ou en contact, c'est à dire les insectes, la faune et la flore composant l'écosystème. C'est ainsi que la biodiversité s'appauvrit.

On retrouve également les pesticides dans nos assiettes, nos produits d'entretien, nos tissus d'ameublement, nos déchets ainsi que dans nos corps et ceux de nos enfants. Ils s'accumulent et provoquent des maladies graves chez les professionnels, mais aussi chez tous les habitants de la Terre. Ils menacent aujourd'hui la fertilité de la Terre et celle de l'Homme.

L'utilisation des produits phytosanitaires est de plus en plus réglementée :

Les pesticides interdits dans les espaces publics dès 2017

Les pesticides interdits dans les jardins dès 2019

La vente de pesticides aux particuliers sera interdite à partir de 1^{er} janvier 2019.

Adhésion à la Charte pour une Ile sans pesticides

Nom et prénom:

Adresse :

.....

Tel :

Adresse mail (en majuscules SVP) :

.....

Date :

Signature

S'il y a lieu : Cachet de l'organisme

Renvoyer à :

Charte pour une Ile sans pesticides » 32 rue Saint Amand 85350 Ile d'Yeu

Charte pour une île sans pesticides



Site Web : collectifagricoleiledyeu.wordpress.com
Contact : collectif.agricole.yeu@hotmail.fr



Site web : <http://www.yeu-demain.asso85.fr>
Contact : yeudemain@gmail.com



02.51.59.45.45
Site web : <http://www.mairie.ile-yeu.fr>



Association des Croqueurs de pommes de l'île d'Yeu
3 rue du Paradis

Préambule

Nous nous mettons en mouvement pour que notre île puisse se passer des pesticides le plus rapidement possible. Nous, signataires, nous engageons à mettre en œuvre toutes les mesures individuelles et collectives qui contribueront à l'éradication des produits pesticides (appelés aussi produits phytosanitaires, p4) qui s'accumulent dans la terre, les eaux usées, les nappes phréatiques, l'air et nos corps.

Nous souhaitons échanger nos savoirs sur les pratiques préventives et curatives alternatives, et les promouvoir tout en diminuant notre bilan carbone et notre empreinte écologique.

Nous proposons que la présente charte soit signée et portée par tous les partenaires qui le souhaitent : la municipalité, les jardiniers privés, les professionnels paysagistes et jardiniers, les agriculteurs, les apiculteurs, les commerçants, ainsi que tout consommateur tentant de diminuer le bilan écologique en pesticides et engrais chimiques de sa consommation.

Article 1 - Objectifs de la charte

Protéger l'environnement de l'Ile d'Yeu, particulièrement la vie de la terre, les insectes pollinisateurs - dont les abeilles - les ressources en eau, l'air, ainsi que la santé publique.

Diminuer sensiblement la consommation et les ventes de pesticides aux particuliers. Promouvoir les solutions sans pesticides et faire évoluer les pratiques tant des professionnels que des particuliers.

Diminuer le volume des déchets dangereux : résidus et emballages des produits phytosanitaires.

Diminuer les coûts inhérents à l'utilisation des pesticides pour l'ensemble de la société : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires.

Article 2 - Agir pour informer

Participer aux réunions et aux événements de mise en œuvre.

Aller à la rencontre de ceux qui se posent des questions, transmettre savoirs et savoirs-faire et échanger sur les méthodes alternatives à l'occasion des événements organisés par les signataires.

Participer à l'élaboration et à la promotion de plan de communication et des supports de sensibilisation en direction du grand public.

Article 3 - Durée

La présente charte prendra effet à la date de la signature pour une durée

indéterminée, sous réserve des engagements des parties, la charte étant reconduite de manière tacite à chaque fin d'année pour la suivante. Cette charte est évolutive, toute évolution du contenu sera validée en comité de pilotage.

Article 4 - Modalités de suivi et d'évaluation

Les signataires se réunissent en Assemblée Générale au moins une fois par an, afin de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats, d'évaluer le respect des engagements des différents signataires et d'échanger sur les méthodes alternatives.

Cela peut se faire de façon informelle lors des réunions d'organisation d'événements à laquelle tous les signataires sont invités.

Un comité de pilotage (ouvert à tous les signataires), met en œuvre les événements ponctuels et les actions à mener tout au long de l'année.

Article 5 - Plan de communication

Communiqués de presse dans des journaux locaux : Gazette/Ouest France/ Courrier vendéen et sur la radio locale Neptune Fm.

Espace consacré à la Charte sur les sites internet des partenaires, sur leurs supports papier et réseaux sociaux.

Mutualisation des outils de présentation de la Charte et des supports de sensibilisation : panneaux, plaquettes, affiches, logos, fiches techniques sur méthodes alternatives.

Organiser des événements : Semaine pour les alternatives aux pesticides de Mars, « Les jardins du jeudi », Ateliers, etc.

Le logo pourra être accolé à l'entrée des jardins, sur les espaces verts...

